

NADIA AÏT- ZAÏ(*)

L'expérience de l'association culturelle M'barek Aït Menguellet : entre le culturel et le social

C'est à la faveur du tournant libéral qu'a opéré l'Algérie en 1989 que les Constitutions de 1989 et de 1996 ont consacré le droit de créer des associations.

En effet passant d'une conception collective des droits de l'homme à une conception individuelle, l'Algérie a inscrit dans ses deux Constitutions et notamment dans la dernière de 90 les droits individuels énoncés et contenus dans l'article 30 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment le droit à la liberté de réunion et d'association. Ces dispositions correspondent aux articles 41 et 43 de la Constitution de 96 qui disposent ce qui suit: «les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen» (art. 41), «le droit de créer des associations est garanti» (art. 43).

L'Etat encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations.

La loi du 14/02/90 est venue compléter cet édifice juridique. Elle détermine en effet les conditions et les modalités de création des associations.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'a pas été l'unique source d'inspiration pour le législateur algérien, c'est pourquoi nous ne pouvons pas passer sous silence les deux pactes de 1996 notamment celui relatif aux droits socio-économiques et culturels adoptés par l'Assemblée Générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 que l'Algérie a ratifié en 1989 (publié au Journal officiel de la même année) dont l'article 15 reconnaît de chacun à la lecture et aux bienfaits du procès scientifique.

L'article 15 met dans l'obligation les Etats partis au présent pacte à respecter la liberté indispensable aux activités créatrices.

Ce rappel des textes donnant corps à la liberté associative est nécessaire pour comprendre l'expérience de l'association culturelle l'Ighil-Bouamas.

1. LIBERTE INDISPENSABLE AUX ACTIVITES CREATRICES.

Les organisations de masse regroupant les jeunes (UNJA) ou les femmes (UNFA) ont montré leur limite et leur incapacité à répondre aux besoins de la société civile non affiliée au parti unique, en occultant tout

un pan de l'histoire culturelle, élément important dans la construction de l'identité algérienne.

Isolés, lésés dans leur droit à participer à la vie culturelle pendant de nombreuses années, les habitants du village d'Ighil-Bouamas, à l'instar d'autres villages avoisinants, ont profité de la liberté accordée par l'Etat en 1990 de créer des associations pour s'exprimer dans ce cadre organisé.

2. CREATION DE L'ASSOCIATION.

En 1990 les jeunes du village décident de se regrouper en association. Le village d'Ighil-Bouamas (Iboudrarène) compte environ 800 habitants. La plupart d'entre eux ont quitté le village en raison de son extrême pauvreté pour immigrer à l'EST ou l'Ouest du pays, là où le travail les a amenés.

Parfois désœuvrée, et confrontée à un environnement politique hostile et réprimant la parole, la jeunesse de ce village avait un besoin profond de créer et de s'exprimer. Elle le fait aujourd'hui en se prenant en charge et en apprenant à travailler en groupes et à servir les autres.

3. LE DROIT A LA CULTURE: IMPORTANCE ET FONDAMENTALE.

Il est vrai que le droit à la culture, le droit de participer à la vie culturelle peut sembler ne pas être matières à droit de l'homme, mais ces droits ont une importance fondamentale pour les principes d'égalité de traitement et de liberté d'expression. Par ailleurs ces droits comprennent le droit de participer à la vie de la société, ce qui donne un sens large au mot culture. C'est dans ce sens que s'est inscrite par son expérience sur le terrain l'association culturelle M'barek Ait Menguellet : participer à la vie du village.

4. INVESTIR DANS LE CULTUREL POUR EXISTER ET RECONNAITRE L'AUTRE.

Dans un premier temps pour exister, pour s'exprimer, pour affirmer leur identité, pour sortir de l'isolement, il fallait aux jeunes du village investir et faire dans le culturel. Un centre culturel devait les abriter pour rendre visible leur existence et leur travail. Construire ce centre culturel, le réaliser pour concrétiser les activités, objet de l'animation, fut un long parcours du combattant. Si l'assiette du projet ne fut pas un problème à régler, (le village offrit à l'association un terrain lui appartenant pour bâtir), les financements ont été plus difficiles à réunir. Croyant fortement à la possibilité de concrétiser ce projet, les membres de l'association se sont investis pleinement dans la recherche des financements. Des membres originaires du village, habitants les quatre coins du pays, ont aidé à la réalisation du projet mettant à contribution les contacts qu'ils avaient. De la recette du gala offerte par le chanteur Ait-Menguellet, aux dons, aux subventions de l'Etat, en passant par la recette de la tombola organisée et d'un don de l'Association des femmes d'ambassadeurs après le projet remis, l'association a pu réaliser ce centre culturel. Il est

important de préciser que les pouvoirs publics, voyant la détermination des membres et leur sérieux affiché dans la prise en charge de cette construction, n'ont pas hésité à verser une subvention conséquente pour terminer le projet.

5. INVESTIR DANS LE CULTUREL POUR SORTIR DE L'ISOLEMENT.

Ces villages confinés dans les montagnes vivent refermés sur eux-mêmes. Ils accueillent peu d'étrangers sinon aucun. La création de l'association a permis aux villageois de connaître l'autre, cet «étranger» algérien que l'on ne voit jamais circuler dans son village.

Peu à peu le village s'est familiarisé avec les activités de l'association. Il les a faites siennes, il les a portées en se mobilisant pour accueillir tous ceux et celles qui venaient soutenir ses actions entreprises. L'association, quant à elle, s'est impliquée dans certains problèmes de fonctionnement du village et a apporté son concours au règlement de ces derniers.

Il est vrai que si la culture permet l'épanouissement de la personnalité humaine, cela ne peut se faire que lorsque toutes les conditions économiques le permettent. Aussi la question se pose de savoir comment concilier la culture et la pauvreté. L'association a essayé de prendre en charge les deux aspects.

6. LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION : DU CULTUREL AU SOCIAL

Si l'association a su mettre en place les structures pour réaliser son objet, ses activités telles que la chorale la troupe de théâtre, l'équipe de sport, la bibliothèque, si d'autres projets sont en cours de réalisation studio d'enregistrement musical, atelier d'informatique elle a été mise dans l'obligation de prendre en charge les problèmes socio-professionnels rencontrés par les jeunes. La demande s'est faite croissante et insistante du fait du taux de chômage élevé dans cette région montagneuse.

Ainsi, peu à peu, l'association s'est investie dans la formation professionnelle: atelier de menuiserie pour les garçons, et apiculture, des ateliers de couture, de dactylographie pour les filles dans le cadre de la promotion féminine. Cette dernière activité a conduit la commune d'Iboudrarène, dans le cadre du filet social, à recruter des filles ayant bénéficié de cette formation.

Le village a montré plus de disponibilité et d'engagement lorsque le volet promotion féminine a été pris en charge par l'association. La formation a pu être faite par les «Services Caritas» qui ont dépensé des cours aussi bien au village que dans leurs locaux à Alger. Cette formation a permis aux filles de pouvoir s'inscrire aux examens organisés par le secteur public de la formation professionnelle. Diplômes en mains, les filles du village peuvent prendre en charge leur avenir.

CONCLUSION.

Après cette expérience de la combinaison culture et social, les villageois se sont impliqués davantage dans les activités de l'association qui a su acquérir une crédibilité et un capital de confiance nécessaire à son action.

Participer à la vie de la société, du village, a permis aux villageois de participer à la vie de l'association, c'est là tout l'intérêt de cette expérience.

Notes

(*) Membre de l'Association culturelle M'barek Aït-Menguellet